

*La recherche historique sur les placements extrafamiliaux en Suisse afin de réhabiliter les personnes concernées et contribuer à un avenir digne pour les enfants*¹

Exemple focalisé sur les foyers d'enfants (instituts pour enfants) dans le canton de Lucerne au 20e siècle

Markus Furrer²

J'aimerais montrer brièvement sur la base de notre enquête³, comment, nous pouvons nous représenter la vie quotidienne en institut et quels étaient les problèmes principaux qui survenaient. Concrètement : que montre notre enquête?

1. Résultats et démarche de l'enquête Lucernoise

L'étude réalisée en 2012 sous ma direction sur les Foyers pour enfants dans le canton de Lucerne est une des premières enquêtes historiques en Suisse éclairant, dans le cadre d'un canton „le système de l'éducation en institut“ dans son contexte sociétal, politique, économique et aussi pédagogique.

Au point de départ il y a – selon le mandat du gouvernement du canton de Lucerne – la question des dimensions qu'avaient les maltraitances et les abus sexuels dans les instituts pour enfants et celle des responsabilités impliquées.

a) Le paysage des instituts dans le canton de Lucerne

Dans la période examinée (de 1930 à 1970 environ), il y avait environ 15 instituts pour enfants ou jeunes dans le canton. Le paysage des instituts était marqué par le catholicisme. Le personnel d'au moins 10 des 15 instituts provenait d'ordres religieux. Pour l'état, l'engagement de religieux était extrêmement avantageux économiquement. Par ailleurs, les instituts privés, étaient majoritaires. Le nombre des enfants placés par année dans des instituts Lucernois varie, dans la période examinée, entre 540 et 750 enfants. Comparé avec la moyenne Suisse, l'institut de Rathausen, au canton de Lucerne était un grand institut, pouvant accueillir près de 215 enfants.

b) Des souvenirs recueillis par des interviews

L'Histoire orale (*oral history*) conçue comme étude d'histoire contemporaine se référant au „temps des vivants“ (Hans Rothenfels) prend une place importante dans cette étude. Elle est complétée par des recherches dans les archives et des analyses de discours.

Il s'agit de reconstruire l'action pédagogique de l'époque en le reconstruisant à partir du vécu mémorisé.

¹ Intervention à Treyvaux, le 18 juin 2015, dans le cadre d'une rencontre avec un groupe d'amis d'ATD Quart Monde du monde chinois, texte traduit de l'allemand par Marie-Rose Blunski.

² Professeur d'histoire à la Haute école de pédagogie à Lucerne et à l'université de Fribourg.

³ Martina Akermann/Markus Furrer/Sabine Jenzer, Bericht Kinderheime im Kanton Luzern im Zeitraum von 1930-1970. Schlussbericht zuhanden des Regierungsrats des Kantons Luzern, unter der Leitung von Markus Furrer, Luzern 2012.

La comparaison des interviews fait surgir, en dépit des particularités individuelles, des thèmes et des aspects communs à beaucoup d'interviews. Il n'est pas surprenant que beaucoup de ces thèmes et aspects récurrents, se trouvent aussi dans des interviews avec des enfants placés au travail dans des fermes ou dans des autobiographies de personnes concernées.

En voici des exemples: Le manque d'affection des personnes de référence; un sentiment d'impuissance et d'abandon; des sentiments de discrimination et de relégation, relayés parfois par la fierté d'avoir (finalement) réussi sa vie, mais aussi les références aux obstacles qu'un passé au foyer généraient pour la vie ultérieure; l'expérience de punitions et de violence ainsi que des abus sexuel, la pauvreté vécu par beaucoup, la place de la religion, les côtés problématiques des autorités tutélaires, le sentiment d'être livré à l'arbitraire, des ressemblances dans les stratégies de survie; la honte de parler du fait d'avoir été placé en institut, le fait qu'à l'institut on se trouve coupé du reste du monde; l'étiquette d'"enfant placé en institut" allant de pair avec un rabaissement à l'extérieur, dans la société et à l'école; le vide après la sortie de l'institut et les difficultés dans le passage de l'institut à la vie professionnelle ; le lien ambivalent avec l'institut, point de référence dans une phase importante de la vie, même si celle-ci reste parfois un souvenir douloureux ; le poids de la mémoire dans la vie ultérieure.

Actuellement, cela concerne fortement une génération de personne au-delà de 70 ans et qui a vécu son enfance à l'institut dans les années 1930 et 1940 et en partie encore 1950; un groupe plus petit a moins de 60 ans et a vécu son enfance à l'institut jusque dans les années 1960. Notamment dans le groupe des plus âgés, la mémoire de l'enfance prend de plus en plus d'importance. Pour beaucoup cette mémoire est liée à la honte ou du moins à la peur d'être identifié comme ancien enfant placé en institution, la peur des clichés répandus dans la société.

c) Conclusions essentielles – domaines problématiques identifiés

L'enquête cristallise de nombreux côtés problématiques de la réalité des institutions pour mineurs de l'époque, que ce soit dans le domaine des méthodes pédagogiques concrètes, du quotidien à l'institut, de l'organisation de l'institut, des pratiques du placement ou de la surveillance. L'étude indique entre autres les domaines problématiques suivants :

Stigmatisation des enfants placés en institut

Pendant longtemps, une stigmatisation marquée des enfants placés – aussi bien pendant qu'après leur séjour en institut - était prédominante en Suisse. Ils étaient considérés comme ayant une part de culpabilité dans leur placement en institut et étaient tenus à respecter des limites fixées de manière serrée ainsi que les places marginalisantes qui leur étaient réservées dans la société. Beaucoup d'enfants placés en institution avaient intériorisé ce sentiment de culpabilité. Par conséquence, beaucoup gardaient le silence sur leur temps à l'institut ; ils portaient aussi des sentiments de culpabilité en eux : "Je n'ai jamais rien dit sur le fait que j'avais été à Rathausen. (...) J'ai gardé cela sous un couvercle pendant cinquante ans." Beaucoup se voyaient en marge de la société – pour certains, cela a des effets jusqu'au présent: „On n'en fait pas partie“

Placements en institut et décisions arbitraires des autorités

Du point de vue légal, les autorités s'appuyaient pour les placements sur les „articles sur la protection de l'enfant“ (articles 283-289) du code civil suisse de 1907 entré en vigueur en 1912. En

cas de « comportement contraire au devoir » des parents, „état d’abandon“ ou „mise en danger durable“ du bien-être „physique ou psychique“ d’un enfant l’autorité tutélaire devait intervenir en tant qu’instance responsable et pouvait ordonner „en cas de nécessité“ le placement de l’enfant en institut. Une telle intervention était déjà possible en cas de "danger" pour l’enfant, même sans avant que celui-ci se manifeste. L’idée de prévention avait donc un grand poids. Des concepts vagues comme "comportement contraire au devoir", "état d’abandon" et "mise en danger durable" ouvraient aux autorités une large marge de manœuvre. Les parents avaient peu d’influence contre des décisions de placement en institut.

Moyens financiers précaires des instituts – travail des enfants

Dans toute la période examinée, la situation de beaucoup d’instituts, notamment privés, était précaire. Les instituts dépendaient, par conséquent, de différentes sources de financement. Ainsi, les prestations de travail des « élèves » représentaient une source de financement existentielle pour les instituts. Par contre, l’éducation scolaire était considérée comme moins importante. Une éducation supérieure ne correspondait pas au projet de vie prévu pour les enfants placés en institut. Jusque dans les années 1950, la situation financière précaire des instituts avait des effets directs sur la vie des enfants. Du personnel peu nombreux s’occupait d’une grande ribambelle d’enfants organisée de manière militaire. Les repas devaient être bon marché et strictement rationnés, les habits étaient souvent pauvres et usés jusqu’à la corde. Par manque d’argent pour la transformation des vieux bâtiments ou pour de nouvelles constructions les locaux étaient vétustes et serrés.

Punitions répressives et violence

Les descriptions de pratiques de punition, ressenties souvent comme arbitraires, prennent une place considérable dans les interviews. Dans l’échantillon des 42 interviews et récits analysés en profondeur, 38 personnes interrogées racontent qu’elles se sont frottées à des pratiques de punition. Celles-ci dépassent ce qui était considéré comme acceptable à l’époque, c’est-à-dire jusqu’à la fin des années 1950, dans une société autoritaire prônant la punition corporelle. Il semble que surtout les enfants rebelles se sont attirés les punitions. Par ailleurs, dans la vie quotidienne de l’institut, beaucoup d’enfants étaient exposés à un ordre de bec. En regardant de près les punitions corporelles, on est frappé par le traitement humiliant et châtiant réservé aux enfants qui mouillaient leur lit ainsi que par les pratiques de cachot et de coups massifs. Certaines des punitions pratiquées figurent aujourd’hui sur les listes des pratiques de torture. Ces punitions ont aussi laissé des cicatrices psychiques. Les témoignages des personnes interviewées sont nuancés. Tous les éducateurs ne sont pas considérés de manière négative – souvent on fait référence à des individus précis. Plus que la moitié des personnes interrogées donne des indications directes ou indirectes concernant la violence sexuelle. Celle-ci était favorisée par différents facteurs: L’isolement de l’institut par rapport au monde environnement, les tactiques de dissimulation des auteurs et de tiers, la morale sexuelle tabouïsante, l’absence d’éducation sexuelle des enfants, le classement des victimes comme peu dignes de foi et comme érotomanes, la focalisation sur les pratiques sexuelles entre les enfants placés entre eux et le manque de sensibilisation quant à d’éventuels abus par le personnel, ainsi que l’absence de recours pour les personnes touchées.

Responsabilités

Dans le domaine des instituts des acteurs très divers, privés, paraétatiques ou étatiques avait une fonction dans la surveillance, l'éducation ou le placement, et étaient donc de manière directe ou indirecte coresponsables de l'éducation des enfants et des irrégularités commises dans les instituts. A l'intérieur des instituts, c'est le cas pour la direction de l'institut et le personnel, en tant qu'acteurs exécutants et dirigeants. La surveillance immédiate de l'institut était sous la responsabilité de commissions de surveillance, instituées le plus souvent par les organismes porteurs de l'institut. Quand le fonctionnement de l'institut était subventionné par l'État, les autorités concernées demandaient habituellement de faire partie de la commission de surveillance interne. Le monde politique étaient donc coresponsable de conditions déplorables à Rathausen comme dans d'autres foyers pour enfants. Par ailleurs, la multitude des gens impliqués a conduit à une situation où personne ne se sente vraiment responsable de regarder de plus près.

Bilan des points problématiques du "système de l'éducation à l'institut"

Notre étude a identifié dans le „système de l'éducation à l'institut“ plusieurs problématiques fondamentales liées étroitement entre elles :

- Le focus était mis sur le maintien des coûts au minimum, ce qui avait des implications entre autres pour la situation financière des instituts et pour la qualité de l'éducation à l'institut et influençait aussi la surveillance des instituts.
- S'y ajoute une mise en œuvre défailante des obligations de surveillance inscrites dans les lois, les ordonnances et les règlements.
- Une définition imprécise des obligations des organes de surveillance (ouvrant une marge de manœuvre correspondante dans l'accomplissement des obligations de surveillance).
- Ainsi que les entrelacements personnelles, politiques et économiques des organes de surveillances rendant plus difficile une découverte précoce des irrégularités commises.

Et pour le présent? L'étude de ce chapitre de l'histoire récente met en évidence les conséquences d'un traitement stigmatisant de la pauvreté et de la marginalité, de l'influence d'idées pseudo-scientifiques, eugéniques ou autres (déchéance), des efforts de diminuer les coûts en défaveur des personnes socialement défavorisées etc.; elle met aussi en évidence la fragilité du présent et les effets persistants de certaines structures.